

Présentation PROJET **THEME 1 PAT** (maximum 10 pages)

Le projet doit être présenté dans son ensemble et pas seulement la partie faisant l'objet de la demande de subvention. Merci de bien vouloir compléter chacune des rubriques.

1- Intitulé du projet

Vers un Programme Alimentaire Territorial "3D" « **Démocratique-Durable-Décloisonné** » en Coeur d'Hérault

2- Présentation synthétique du projet (contexte du projet, pilotage, objectifs, cibles, actions)

10 lignes max

Initié dès 2012, le projet alimentaire du Coeur d'Hérault a progressivement intégré plusieurs problématiques pour proposer une approche transversale répondant aux enjeux du territoire. Enrichi par les différentes réflexions et schémas stratégiques élaborées à l'échelle du Pays (SCoT, CLS, PCAET...), l'alimentation est aussi inscrite dans la **Charte de territoire**, feuille de route du Pays à l'horizon 2025.

Depuis plus d'un an, le projet a pris une dimension citoyenne et participative grâce à l'implication du **conseil de développement** emportant l'adhésion des élus à passer à l'étape suivante : **structurer et porter le PAT** vers sa reconnaissance officielle; proposer **un co-portage du PAT « élus-citoyens » original**, pour engager le territoire vers un Système Alimentaire Territorial Durable ; et enfin, à la lecture de notre expérience, **expérimenter la coopération avec les PAT et territoires voisins**, pour rechercher une meilleure pertinence des échelles d'intervention **en fonction des actions**.

3- Thématique(s) dominantes du PAT – cocher une ou plusieurs cases

Pour rappel, le PAT doit privilégier une approche globale du système alimentaire.

- Justice sociale
 - dont lutte contre la précarité alimentaire
- Environnement
 - dont lutte contre le gaspillage alimentaire
- Éducation alimentaire
- Mise en valeur du patrimoine alimentaire
- Atteinte des objectifs de la loi EGalim pour la restauration collective
- Autres (à préciser) : Dimension participative des citoyens; Coopération inter-territoriale ; volet Santé (CLS) / Lien agriculture-aménagement-foret

4- Contexte du Projet (maximum 1,5 page)

4-1 : Présentation du porteur du projet et des acteurs présents sur le territoire

Regroupant **trois communautés de communes (Vallée de l'Hérault, Clermontais, Lodévois et Larzac)** et 77 communes, le territoire du Coeur d'Hérault représente un bassin de vie de près de 80 000 habitants situé à proximité des villes de Montpellier, de Béziers et de Millau. Outre les influences et dynamiques induites par ces proximités, il bénéficie d'une forte attractivité grâce à la présence de **2 autoroutes gratuites (A75/A750)** et d'un cadre de vie préservé (Présence de **3 Grands sites**). Conscients des potentialités mais aussi des menaces qui pèsent sur le Coeur d'Hérault, les élus des 3 Communautés de communes et les acteurs du Coeur d'Hérault ont décidé de s'organiser en mutualisant atouts et moyens depuis plus de 15 ans autour d'une structure de réflexion et de coordination, **le Pays Coeur d'Hérault**.

Le Pays est structuré en syndicat mixte (membres : Intercommunalités, Département de l'Hérault, Chambres consulaires) et porte plusieurs missions et compétences dont l'élaboration du **SCoT** et du **PCAET** et le portage d'un **Contrat local de santé**. Au côté des élus, **un conseil de développement** constitué en association permet une concertation permanente avec la société civile. Il peut porter ses propres actions ou ses avis et bénéficie du soutien du Pays.

4-2 : Intégration au territoire et historique de la situation /Contribution à une dynamique et/ou à une démarche de territoire

Le Coeur d'Hérault est marqué par **un taux de croissance démographique parmi les plus élevés de la Région**, avec un taux annuel de + 2,1% depuis plus de 15 ans, certaines communes connaissant des taux de 5% par an ! Une attractivité qui implique de rapides transformations sociales (accueil de nouvelles populations), structurelles, paysagères et urbaines.

Malgré ces caractéristiques et ce fort potentiel, ce territoire affiche toutefois quelques signaux négatifs : fort taux de

chômage et de paupérisation, main d'oeuvre moins bien qualifiée, déshérence des centres-bourg, précarité énergétique et de mobilité, étalement urbain et économique, usage renforcé de la voiture individuelle... Sans doute en raison de la proximité de la métropole de Montpellier, l'économie, dominée par de très petites entreprises, est essentiellement présente. L'évolution rapide du Coeur d'Hérault n'a pas permis non plus une réelle maîtrise de l'aménagement de son territoire par les collectivités, avec un étalement urbain au détriment du foncier agricole, en particulier dans les villages situés le long du fleuve Hérault.

Pourtant, l'agriculture reste l'activité économique prépondérante du Pays. En 2013, elle regroupait 25% des établissements du territoire (cf *Revue « Regards », Portrait agricole du Coeur d'Hérault – mars 2015*). Historiquement, l'activité agricole est divisée en deux zones distinctes avec de l'élevage extensif sur les Causses du Larzac au nord (20 % des exploitants agricoles) et la viticulture au sud (80 % des exploitants). Cette agriculture, plus qu'une activité économique, constitue une identité culturelle forte (le Pays compte 8 AOC et 5 IGP).

En 2014, le Pays Coeur d'Hérault s'est doté d'un **nouveau projet de territoire intitulé « Horizon 2025 »** (*annexe 1 : Charte de développement 2014-2025*) qui affiche les orientations et priorités pour le territoire, et dans lequel l'alimentation est clairement identifiée.

La mise en œuvre de ce projet politique sur 10 ans bénéficie de **financements européens** (Programme LEADER, Approches territoriales intégrées - FEDER) complétés par des **politiques contractuelles** portées à l'échelle du bassin de vie (Contrat Local de Santé, Contrat Général d'éducation artistique et culturelle, Contrat Bourgs Centres...), sur des territoires plus spécifiques (Quartier prioritaire de Lodève, Opérations Grands Sites...) et par la mise en place de **schémas stratégiques d'aménagement** (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Climat Air Energie Territorial, Schéma de mobilité, Charte forestière territoriale...), dont le **projet alimentaire de territoire** fait partie (*annexe 2 : historique du PAT du Coeur d'Hérault – novembre 2019*).

Dans ce cadre ainsi posé, le Pays a démarré un travail de diagnostic puis d'élaboration d'une stratégie pour une politique de l'alimentation sur son territoire (*annexe 3 : résumé de la stratégie du PAT du Coeur d'Hérault – septembre 2015*).

Plusieurs actions ont été réalisées dans les domaines :

- de l'**aménagement du territoire** (étude sur le potentiel agronomique des sols et études de la consommation d'espace), diagnostic préalable au SCoT, intégration d'orientations dans le PADD du SCoT, ...).
- de l'**économie** (création d'un portail "manger local et de saison" valorisant les circuits courts, recensement de l'offre locale, mise en relation des agriculteurs avec des restaurateurs, des distributeurs et des entreprises agroalimentaires, actions auprès de la restauration collective (formations des personnels. ...)
- de la **sensibilisation du grand public** (campagne d'affichage, réalisation de vidéos...)
- de la **santé** en lien avec le CLS (mise en place de formations et d'accompagnement méthodologique (alimentation, activité physique, allaitement, éducation au goût...), mise en place d'ateliers dans les crèches auprès des enfants et des parents, réalisation d'enquêtes sur la collation matinale et sur l'aide alimentaire, animation d'un groupe de travail « Nutrition du jeune enfant », création d'une plateforme en ligne « Nutrition du jeune enfant et alimentation solidaire », appui du projet Goûter le Monde autour de Moi (financé en partie par la DRAAF)...), le pays mobilisant les différents missions et commissions de travail dans les différents domaines cités ci-dessus.

Le Pays anime la question alimentaire en mobilisant les différentes missions et commissions de travail dans les différents domaines cités ci-dessus. A ce titre, la commission "agriculture" du Pays a un rôle moteur dans ce projet.

Même si la concertation et la participation citoyenne étaient déjà intégrées aux actions du projet alimentaire du Pays, le conseil de développement s'est auto saisi de cette thématique il y a quelques mois et a organisé des **Etats généraux de l'alimentation et de l'agriculture durable** (EGAAD) en Coeur d'Hérault, une dynamique exclusivement portée par la société civile qui a eu son point d'orgue les 25 et 26 octobre 2019 avec la participation de plus de 130 personnes sur 1,5 jour de réflexion et d'échanges. .

L'objectif général des EGAAD étaient de mettre en relation tous les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture locale (producteurs, consommateurs, distributeurs, citoyens et élus) afin de construire une vision partagée du territoire intégrant les activités et les espaces agricoles producteurs d'alimentation locale (*annexe 4 - cadre méthodologique sur les EGAAD – octobre 2019*). L'identification des contraintes, des ressources et des principaux enjeux a permis de hiérarchiser collectivement les actions à mettre en œuvre pour tendre vers le développement d'un SATD (Système Alimentaire Territorial Durable) en Pays Coeur d'Hérault. Ce projet est innovant puisque porté essentiellement par la société civile et parce qu'il s'appuie sur un partenariat entre un groupe de recherche, l'UMR Innovation et développement dans l'agriculture et l'alimentation de l'INRA de Montpellier, et le Pays Coeur d'Hérault. Même si la dynamique est encore en cours, le bilan des EGAAD est éloquent : 350 personnes mobilisées en moins d'un an, 70 interviews individuels réalisés par 2 groupes d'étudiants (1 de SUPAGRO, 1 de Paul Valéry), plus d'une quinzaine de réunions collectives organisée sur 11 mois (*annexe 5 - restitutions publiques des ateliers EGAAD - Juin 2019*), 13 documents de synthèse rédigés et à disposition des 130 participants aux EGAAD les 25 et 26 octobre comme matière à discussion pour les différents ateliers organisés ces jours-là...

4-3 : Diagnostics et études préalables (*le cas échéant, si déjà réalisés*)

Revue Regard « Portrait agricole et viticole » (2015)

<https://www.coeur-herault.fr/amenagement/parution-de-la-revue-regards-2015-portrait-agricole-et-viticole-du-pays-coeur-dherault>

Etude sur le Foncier agricole(2017)

<https://www.coeur-herault.fr/scot/letude-agricole-et-foncier/etude-agricole-et-foncier>

Diagnostic SCOT (2018)

<https://www.coeur-herault.fr/scot/le-diagnostic-strategique/le-diagnostic-strategique-du-scot-avril-2018>

Diagnostic Santé (2018)

<https://www.coeur-herault.fr/sante/observatoire-sante>

Diagnostic SAT et ensemble des éléments recueillis dans le cadre de la préparation des Etats Généraux de l'alimentation et de l'agriculture durable (2019)

<https://www.coeur-herault.fr/l-institution/codev-egaad/les-etats-generaux-de-lalimentation-et-de-lagriculture-durables-en-pays-coeur-dherault>

PADD SCoT (2019)

<https://www.coeur-herault.fr/scot/le-padd/coeur-dherault-2040-approbation-du-padd>

5- Descriptif détaillé du projet (maximum 6 pages)

5-1 : Objectifs du projet

Après plusieurs années de mise en place d'un PAT sur le Coeur d'Hérault grâce à l'adoption d'une première stratégie et la réalisation d'actions concrètes sur les différents enjeux du territoire, le projet vient de prendre une nouvelle dimension avec l'organisation des États généraux de l'alimentation et de l'agriculture durable (EGAAD) par le conseil de développement (CODEV). L'actualisation du diagnostic et des enjeux, la consultation inédite et la production de réflexions et de pistes de travail réalisé de façon partagée, le lien permanent avec les élus du Pays permet d'**engager le territoire sur une trajectoire plus ambitieuse et affirmée qu'auparavant**.

Les connaissances et l'expérience acquit sur le Coeur d'herault pousse le territoire à ouvrir aujourd'hui le champs d'intervention sur les territoires et PAT proches géographiquement afin de rechercher les échelles les plus pertinentes pour agir. En ce sens, **l'action future du PAT vise l'alliance des territoires** sur ce sujet.

L'objectif général étant de produire sur un Système alimentaire Territorial Durable pour le Coeur d'Hérault, il s'agit d'orienter les deux prochaines années sur **les trois objectifs suivants** :

Objectif 1 [Démocratique] : Engager le PAT sur une démarche originale de co-portage par les élus et par la société civile dans la suite logique des EGAAD :

- **obj 1.1** : Valoriser les résultats des EGAAD et capitaliser sur ses résultats
- **obj 1.2** : Instaurer une gouvernance réellement partagée

Objectif 2 [Durable] : Structurer le PAT et l'inscrire dans le projet politique du territoire sur le long terme :

- **obj 2.1** : Actualiser le schéma stratégique du PAT à la lumière des EGAAD
- **obj 2.2** : Traduire ses éléments dans les documents d'urbanisme pour lui donner une assise juridique
- **obj 2.3** : Inscrire le PAT dans les schémas et politiques contractuelles à l'échelle du Pays
- **obj 2.4** : Engager ou développer au moins une action concrète dans chaque thématique liée à un enjeu déjà identifié

Objectif 3 [Décloisonné] : Coopérer avec les PAT voisins afin d'agir à une échelle encore plus pertinente

- **obj 3.1** : Pour une meilleure efficacité sur la restauration collective
- **obj 3.2** : Pour agir sur la diversification de l'offre alimentaire

5-2 : Actions prévues

Objectif 1 [Démocratique] : Engager le PAT sur une démarche originale de co-portage par les élus et par la société civile dans la suite logique des EGAAD :

- **obj 1.1 : Valoriser les résultats des EGAAD et capitaliser sur ses résultats**
 - ◆ Préparer, éditer et diffuser **les actes des EGAAD** (*portage CODEV*)
 - ◆ Organisation d'un **événement festif** autour de la présentation des actes (*portage CODEV*)
 - ◆ Préparation d'une **publication scientifique avec l'INRA** (UMR innovation) sur la méthodologie innovante employée pour la mise en oeuvre des EGAAD par le Conseil de développement (*portage INRA*)

- **obj 1.2 : Instaurer une gouvernance réellement partagée**
 - ◆ Poursuivre le **dialogue territorial** amorcé par les EGAAD en reprenant la méthode de concertation déjà utilisée : (*co-portage Pays/CODEV*)
 - ◆ Rédiger et faire adopter une **charte alimentaire et agricole de territoire** tel qu'amorcé lors des EGAAD (*co-portage Pays/CODEV*)

Objectif 2 [Durable] : Structurer le PAT et l'inscrire dans le projet politique du territoire sur le long terme

- **obj 2.1 : Actualiser le schéma stratégique du PAT existant** à la lumière des EGAAD
 - ◆ **Actualisation de la stratégie actuelle du PAT** grâce à l'intégration des conclusions des EGAAD et proposer une nouvelle feuille de route (*portage Pays*)
 - ◆ **Actualisation de la Charte du Pays** au moment de son évaluation à mi-parcours avec les nouvelles équipes municipales issues des élections – organisation d'un **séminaire des élus** (*portage Pays*)
- **obj 2.2 : Traduire ses éléments dans les documents d'urbanisme** pour lui donner une assise juridique
 - ◆ Intégration des **objectifs stratégiques dans le PADD** du SCOT (*portage Pays*)
 - ◆ Adopter des **orientations prescriptives dans le DOO** pour le bâti alimentaire et la préservation du foncier (*portage Pays*)
 - ◆ **Délimiter les espaces agricoles à préserver** dans le DOO du SCoT et recommander fortement la mobilisation d'outils de protection (PAEN (1), ZAP).
- **obj 2.3 : Inscrire le PAT dans les schémas et politiques contractuelles** à l'échelle du Pays
 - ◆ Création d'une mission spécifique « PAT » au sein du Pays : **recrutement d'un-e chargé-e de mission** (*portage Pays*)
 - ◆ **Articulation et contributions croisés entre le PAT et le CLS** (*portage Pays + co-portage CODES*) – (*annexe 6 – Contrat local de santé 2019-2023 – mai 2019*)
 - ◆ en lien avec l'**Axe 4 du CLS : Santé des couples, des mères, des enfants et des jeunes** - **Fiche Action n°2 « Animer une dynamique d'acteurs autour de la prévention, du dépistage et de la prise en charge du surpoids et de l'obésité de l'enfant et du jeune »**
 - Mettre en lien et accompagner les acteurs locaux (groupe de travail, plateforme en ligne, projet de formation en ligne, accompagnement méthodologique...),
 - Appuyer voire porter des projets structurants dans le domaine de l'alimentation, de l'activité physique, du sommeil... (Goûter le Monde autour de Moi...),
 - Définir, en lien avec les trois Communautés de Communes et les autres acteurs locaux, un plan d'actions, en vue d'adhérer à la Charte « Collectivités Actives Programme National Nutrition Santé (PNNS) » ; piloter le plan d'actions défini.
 - Travailler sur le développement d'un parcours de dépistage et de prise en charge du surpoids de l'enfant.
 - ◆ **Articulation et contributions croisés entre le PAT et le PCAET** (*portage Pays*) (*annexe 7 – programme d'actions du PCAET – septembre 2019*)
 - en lien avec l'**axe stratégique 2** “Développer une autonomie locale du territoire et relocaliser l'économie” et son Opération n° 12 “Inciter les habitants à faire travailler les entreprises locales exemplaires : développer la demande locale”.
 - Et l'**axe stratégique 5 du PCAET** « Préserver nos ressources » (voir obj 2.4)
 - ◆ Préparation de la **prochaine candidature LEADER** (2021-2027) dans le sens du PAT afin de disposer de financements dédié pour les projets locaux du PAT (*portage Pays*)
 - ◆ Engager la **demande de reconnaissance nationale du PAT** (*portage Pays*)
- **obj 2.4 : Engager ou développer au moins une action concrète dans chaque thématique liée à un enjeu déjà identifié :**
 - ◆ accès au foncier et au bâti :
 - **Suivi du Projet « Bâtiment alimentaire » porté par l'UMR Innovation de INRA**, le Coeur d'Hérault étant territoire d'expérimentation ; **production d'un guide de prescriptions** et de recommandations spécifiques sur ce sujet (*co portage INRA/Pays*)(*co portage INRA/Pays*)
 - Création d'une **Bourse foncière agricole**, extension de la bourse à l'immobilier d'entreprises déjà existante (*portage Pays*)
 - Réalisation d'une étude portant sur l'**identification des friches agricoles du territoire** (notamment friches sur le foncier public) à partir de l'inventaire réalisé par la DDTM de l'Hérault. Puis animation foncière spécifique pour soutenir les installations agricoles au service de la diversification agricole des productions (*co-portage DDTM/Chambre d'agriculture/Pays*)
 - ◆ organisation, enjeux et accès à l'eau pour la diversification agricole :
 - **Création d'un PAEN** sur 5 communes de la Vallée de l'Hérault et animation spécifique sur la

- ressource en eau (*Co portage Département / ASA du canal de Gignac / Pays*)
- Animation d'un **groupe de travail « eau »** au sien du PAT en lien avec le ScoT et la CLE (2) (*co-portage Syndicat de bassin Fleuve Hérault / Pays*)
- ◆ producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, mieux s'organiser pour manger local
 - création d'une **unité (mobile ou non) pour l'abattage de volaille qui constitue un verrou pour le développement de la filière** (*co-portage / Abattoir de Pezenas / CIVAM Bio 34 / INRA*)
 - Lancement d'une étude de faisabilité d'une **légumerie sociale** locale avec les acteurs de l'ESS (*co-portage Croix rouge / Pays*)
 - Actualisation du **Portail “Manger local”** sur moncoeurdherault.fr (*portage Pays*)
 - Constituion d'un groupe de travail sur la **coordination offre-demande alimentaire** (à l'échelle du Pays ou en collaboration avec les PAT voisins)
- ◆ alimentation pour tous (dans le cadre du CLS):
 - Animer une dynamique d'acteurs autour de la prévention, du dépistage et de la prise en charge du surpoids et de l'obésité de l'enfant et du jeune (*portage Pays*)
 - Formation des professionnels de la petite enfance sur l'alimentation : **création d'un MOOC** consacré à l'alimentation du jeune enfant (hors plan de financement PNA, financements déjà acquis) (*portage Pays*)
- ◆ restauration collective :
 - Organisation de **formations techniques auprès des gestionnaires et personnel de la restauration collective** locale (EPHAD, scolaire, centres aérés crèches) avec l'association 1+bio cf objectif 3
- ◆ transition écologique :
 - en lien avec **l'Axe 5 du CLS “Santé environnementale”** et sa Fiche Action n°2 : « Soutenir les suites du projet « **Trajectoires** » porté par l'IRSTEA et consacré à l'usage des pesticides dans l'agriculture » : en particulier dans le cadre d'un projet intitulé « **Expophyto** », en cours de mise en œuvre, piloté par la DRAAF, l'ARS et la DREAL, expérimenté sur le Cœur d'Hérault à partir de fin 2019. (*portage DRAAF avec l'appui du Pays*)
 - en lien avec de **l'axe stratégique 5 du PCAET « Préserver nos ressources »** :
 - opération n°14 « Développer une gestion adaptée de la ressource en eau et lutter contre les pollutions de l'eau » (notamment pour l'opération « démultiplier la mise en place de la charte régionale objectif zéro phyto dans nos villes et villages)
 - opération n°16 « Favoriser les pratiques d'adaptation au changement climatique » comportant une opération sur l'adaptation des pratiques culturales et qui préservent et développent la biodiversité et la qualité des sols”
 - **Recenser et diffuser les pratiques agricoles innovantes** favorisant l'adaptation au changement climatique et l'économie d'eau.

Objectif 3 [Décloigné] : Coopérer avec les PAT voisins afin d'agir à une échelle encore plus pertinente

- ◆ **obj 3.1 : Pour une meilleure efficacité sur la restauration collective et l'offre alimentaire**
 - Lancement d'un groupe de travail pour une **mutualisation d'une plate forme d'approvisionnement** en lien avec les territoires du Grand Pic St Loup, du Haut Languedoc (PNR HL et Pays HLV) et la SICA du caroux permettant une mutualisation de l'offre et la facilitation des approvisionnements (*portage Pays / partenaire à déterminer*) ;
 - Rédaction d'un convention de partenariat avec le carreau local et bio du **MIN de Montpellier** pour l'approvisionnement local;
 - Participation à la **gouvernance de l'abattoir de Pezenas**, les 3 intercommunalités du Coeur d'Hérault ayant adhérees à cette structure
 - Réflexion sur un **rapprochement des atlas et portails** “circuits courts” des PAT voisins
 - Création d'une **Union “informelle” des PAT ruraux de l'Hérault** en lien avec les thèmes précédents

(1) PAEN : Perimètre de protection et de mise en valeurs des espaces agricoles et naturels périurbains

(2) CLE : Commission locale de l'Eau

5-3 : Périmètre géographique et cibles (préciser notamment la surface géographique et la taille de la population cible). Préciser l'échelle du projet (Commune, EPCI, PETR, PNR, Département, Région)

- Pays Coeur d'Hérault = SCOT = 3 intercommunalités = 77 communes = 1 274 km² / 78 000 habitants

- + Coopération avec les territoires et PAT voisins pour l'objectif 3 = PAT "ruraux" de l'Hérault
- Intégration du Programme dans son environnement régional : rapprochement avec le MIN de Montpellier, l'abbatoir de Pezenas....

5-4 : Gouvernance (préciser notamment les acteurs impliqués, le rôle de chacun, la formalisation des engagements des partenaires, la présence d'un coordinateur/animateur du PAT)

Le pilotage général, politique, technique et financier est assuré par le Pays, les collectivités étant les donneurs d'ordre au sein de la structure. La structure prévoit un recrutement spécifique pour ce projet dont l'agent devra assurer une coordination générale du projet ainsi que le portage technique de certaines actions.

Les chambres consulaires et les autres acteurs locaux sont parties prenantes du Pays par l'intermédiaire de leur participation aux différentes commissions de travail du SYDEL.

L'interface avec la société civile est assurée par le **Conseil de développement** qui apporte les bonnes conditions pour un dialogue territorial efficace.

5-5 Moyens humains et matériels mis en œuvre

- Création d'un poste de chargé-e de mission dédié
- Gestion technique transversale du PAT au sein du Pays : intégration du Poste "PAT" dans le Pôle "aménagement" qui pilote déjà le ScoT et le PCAET, Pilotage d'une cellule technique "PAT" composé des différents pôles du Pays (santé, économie, aménagement, patrimoine, Leader)
- Mobilisation des Commissions "Agriculture", "santé", "Aménagement durable du territoire" et "Economie et emplois" du Pays regroupant les élus, techniciens des intercommunalités et les partenaires
- Comité de pilotage assuré par la commission "agriculture" du Pays
- Mobilisation des moyens techniques du Pays et des intercommunalités

5-6 : Liste des partenaires impliqués et leurs contributions (remplir le tableau ci-dessous)

Nom du partenaire		Statut juridique	Contributions (politique, technique, financière, etc.)
Acquises (préciser)	En cours (préciser)		
Sydel du Pays Coeur d'hérault délibération du 29/11/19 jointe		Syndicat mixte	Portage politique, technique et financier
Conseil de développement convention SYDEL/CODEV jointe		Association	Portage technique et rôle d'interface pour le dialogue territorial
Communautés de communes les EPCI sont membres du SYDEL		EPCI	Portage politique et technique
CCI, Chambre des métiers de l'Hérault Les Chambres sont membres du SYDEL	Chambre d'agriculture	EPA	Animation foncière pour la CA34 ; interface avec les professionnels pour les autres consulaires
ARS Contrat local de santé joint annexe 6		Etat	Engagement sur le CLS
Département de l'Hérault	ASA du Canal de Gignac	Collectivités association syndicale	/ Animation PAEN
CODES 34, Grand Forum des tous petits		associations	Intervenants et partenaires pour le projet MOOC (actions CLS)
IRSTEA		Institut de recherche	Portage de la recherche
DRAAF projet de courrier commun joint		Etat	Portage du Projet « expophyto »
Syndicat de bassin du Fleuve Hérault		EPA	Animation de la CLE, groupe de travail "eau"
INRA « UMR Innovation » lettre d'engagement jointe		Institut de recherche	Projet "BatiAlim" et projet « GATO », accompagnement sur la gouvernance du PAT et les pratiques innovantes en matière de gestion du foncier et du bâti agricole et chargé de l'évaluation du PAT
Marchés Paysans	CIVAM bio / Club des territoires 1+bio	associations	Co animation et prestataire avec et pour le Pays

DDTM Université Paul Valéry convention jointe	Services de l'Etat Université	Partenariat inventaire des friches agricoles
Croix rouge de l'Hérault	association	Portage légumerie sociale
1+bio	association	Prestataire pour le Pays, Formateur cuisine centrale
Discussions en cours avec : PNR du Haut Languedoc / Pays Haut Languedoc et Vignobles / Communauté de Communes Grand Pic St Loup	Syndicats mixtes / EPCI	Mutualisation des outils PAT
Sica du Caroux / MIN de Montpellier / abattoir de Pezenas	Statuts divers	Partenariats approvisionnement local

5-7 : Éléments relatifs au diagnostic territorial (prévu ou en cours). Le projet doit reposer sur un diagnostic partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur le territoire. Ce diagnostic doit être prévu ou en cours.

Le projet agricole du Pays et le programme alimentaire territorial sont intrinsèquement liés. Issu des diagnostics PAT, SCoT et EGAAD, le projet agricole du territoire inscrit dans le PADD du SCoT est le suivant :

“Le Pays revendique et consolide une identité territoriale forgée par l'activité agricole. Il s'agit de reconnaître le caractère stratégique et transversal des espaces agricoles pour le Pays Cœur d'Hérault qui contribuent conjointement aux dimensions économiques (emplois directs et indirects), paysagères, sociales et environnementales du projet de territoire.

Aussi, un fort niveau d'ambition est affirmé pour pérenniser l'agriculture. Il s'agit de réunir les conditions permettant de développer une activité agricole économique viable et socialement vivable.

L'espace agricole constitue un socle de valeurs communes qui comprend en premier lieu des espaces à forte valeur économique nécessitant des conditions d'exploitation satisfaisantes. En second lieu, le caractère multifonctionnel des espaces agricoles est conforté : reconnaissance du rôle joué par l'activité dans la fabrication de paysages de grande qualité, la préservation de milieux favorables à la biodiversité, la prévention contre les risques inondations.

Toutefois, l'agriculture du territoire est spécialisée et dominée par la filière viticole au Sud et la filière élevage au Nord. Ainsi, le diagnostic réalisé dans le cadre des EGAAD a montré une forte demande en approvisionnement alimentaire local mais un déficit d'offre alimentaire du fait de cette spécialisation historique. Il est donc déterminant, pour répondre à la demande alimentaire de diversifier les productions agricoles sur le territoire. Or, jusqu'à présent le développement de nouveaux ateliers par les exploitations en place, notamment viticoles, semblent difficiles car trop contraignantes. Il existe pour autant un tissu de petites exploitations maraichères ou en polyculture élevage et des porteurs de projets pour des installations en maraichage et ou en polyculture élevage mais ces derniers rencontrent des difficultés d'accès aux ressources (foncier, bâti, eau d'irrigation). Par ailleurs, les études préalables au SCOT mettent en évidence des espaces agricoles en friches. L'objectif est donc non seulement de préserver les terres agricoles mais de mettre en place des dispositifs pour soutenir les installations agricoles en faveur de la diversification des productions agricoles.

La stratégie agricole du SCoT s'appuie actuellement sur plusieurs orientations visant à revaloriser la diversité des fonctions de l'espace agricole, notamment sa dimension économique, et à limiter la spéculation foncière qui crée une distorsion du marché foncier et entrave son bon fonctionnement. Il s'agira de l'infléchir pour favoriser la préservation et la mise en valeur des terres pour la diversification des productions agricoles. En protégeant et en cherchant à mettre en valeur des terres irrigables, notamment, pour l'installation d'exploitations maraichères via des actions d'animation foncière.

1. Considérer les espaces agricoles comme un socle de valeurs communes à protéger durablement

Les espaces agricoles (63 200 ha) constituent un socle de valeurs, un bien commun pour l'avenir, à protéger durablement. Ils représentent environ 50% de l'occupation du sol du Pays Cœur d'Hérault en 2015. Au sein de cette trame, les espaces agricoles du SCoT présentent des enjeux ou valeurs différenciées qui appellent des objectifs de protection adaptés :

- **Les espaces agricoles à enjeu économique prioritaire (31 100 ha soit 49% des surfaces agricoles)** : il s'agit des espaces irrigables, du vignoble patrimonial, des cultures fourragères et espaces mécanisables du Lodévois-Larzac, des cultures maraichères et arboricoles et des espaces de valeurs agronomiques et offrant un potentiel de diversification.
- **Les espaces agricoles à enjeu prioritaire de protection contre les risques naturels (14 500 ha soit 23%)**. Ils apportent un service rendu au territoire, aux habitants, aux activités. Il s'agit d'espaces agricoles de moindre enjeu

économique mais situés en zone d'aléa incendies ou inondation. Ils jouent un rôle d'infrastructure naturelle de prévention contre les risques : zones d'expansion des crues/ espaces tampons contre les incendies, zones à potentiel maraîcher ou arboricole

- **Les espaces agricoles à enjeu prioritaire de biodiversité (15 100 ha soit 24%)**. Ce sont des espaces agricoles de moindre enjeu économique, non couverts par des enjeux forts de protection contre les risques mais situés dans des secteurs à forts enjeux de biodiversité auxquels ils contribuent (Zone Natura 2000, ZNIEFF de type 1, Espace naturel sensible... ..). Ils participent à la constitution de la trame verte, à ses fonctionnalités et ses services..

- **Les espaces agricoles de moindre enjeu (2500 ha soit 4%)** sont les autres espaces agricoles.

2. Protéger la vocation des espaces agricoles à enjeux économiques

● Protéger les espaces agricoles à forte valeur économique

► Protéger durablement la vocation agricole pour sécuriser la destination du foncier nécessaire aux exploitations

Les espaces agricoles à forte valeur économique sont considérés comme des « zones d'activité économique » dont il convient de protéger durablement la destination et non comme des réserves foncières pour le développement urbain. Il s'agit avant tout d'espaces de production dans lesquels des investissements ont été réalisés ou sont projetés et la rentabilité économique de l'exploitation par la fonction de production ou de transformation agricole existe, ou peut être atteinte à court terme. Les communes du Pays Cœur d'Hérault s'engagent également à protéger pour l'avenir les espaces agricoles offrant un potentiel de diversification (espaces combinant valeur agronomique et périmètre irrigable). Ainsi, le Pays Cœur d'Hérault ambitionne de reconquérir les bonnes terres agricoles aujourd'hui laissées en friches.

► Favoriser et améliorer les conditions d'exploitation, les filières de transformation et de commercialisation

Conforter la vitalité de l'économie agricole implique de faciliter les investissements donc les possibilités de construction et les besoins d'aménagement liés à l'activité, en intégrant les contraintes paysagères et environnementales, ainsi que leur performance énergétique. Les mesures sont à adapter selon les secteurs du SCoT et leurs sensibilités spécifiques. Il s'agit également de favoriser la valorisation des produits locaux, les circuits courts, le maillage du territoire et les installations d'exploitations en particulier dans les secteurs en déprise (reconquête de friches), et de développer une agriculture de proximité (maraîchage, arboriculture et sylviculture).

La pérennisation de l'agriculture, notamment dans une perspective de changements climatiques, nécessite d'économiser l'eau d'irrigation, de lutter contre le gaspillage et de diversifier les ressources en eau pour l'agriculture (en permettant l'aménagement de retenues collinaires par exemple , sous conditions).

Il convient également d'assurer la préservation pour la valorisation des espaces forestiers dont les essences et l'accessibilité le permettent. L'articulation des politiques d'aménagement avec la charte forestière, en faveur de la gestion des espaces, est à amplifier (reconquête des friches, pastoralisme, garrigue, etc.). Des réserves foncières et autres actions structurantes pourront être développées.

● Enrayer la consommation et la fragmentation de l'espace agricole

Dans les secteurs sous fortes pressions urbaines, en particulier, dans les communes de la vallée de l'Hérault, les espaces agricoles sont souvent pris dans une dynamique de régression ou de déstructuration foncière qu'il convient d'enrayer : un développement urbain aux limites floues favorise la spéculation foncière dans les zones de contact, ce qui fragilise les tissus et les exploitations agricoles de ces secteurs, et, dans un second temps, peut encourager les collectivités à y prévoir le développement urbain de leurs communes. L'ambition est de préserver un tissu agricole solide et des espaces de production de qualité. Aussi un certain nombre de principes sont fixés pour stabiliser la zone agricole du Pays Cœur d'Hérault :

- Définir des limites claires au développement urbain, notamment dans les secteurs sous pressions ou situés dans les zones d'influence urbaine et créer des zones tampons et de transition (éloignement des habitations) ;
- Éviter le surdimensionnement des zones d'urbanisation futures pour lutter contre la spéculation en zone agricole et promouvoir une consommation d'espaces responsable ;
- Limiter l'utilisation du foncier urbain existant en privilégiant le renouvellement urbain (notamment foncier économique et le recyclage des friches industrielles) ;
- Préserver les ensembles agricoles d'un seul tenant et les terres de valeur en mobilisant les outils adaptés (ex : PAEN, ZAP.) ;
- Enrayer le mitage de l'espace agricole en limitant fortement les changements de destination des sièges d'exploitation et les extensions des bâtis existants non nécessaires à l'exploitation ;
- Favoriser la relocalisation des sièges d'exploitation enclavés ou difficiles d'accès (en lien avec l'extension urbaine)

3. Préserver la diversité des fonctions et services rendus par les espaces agricoles

● Conforter le rôle de prévention contre les risques naturels des espaces agricoles

Les espaces agricoles doivent être confortés pour leurs rôles de prévention contre les risques naturels.

Contre les risques incendies, plusieurs principes doivent être respectés :

- Protéger et consolider les espaces pastoraux avec notamment le sylvo-pastoralisme ;
- Prévoir des dispositions favorisant les exploitations d'élevage, l'installation d'équipements réversibles et l'entretien des milieux ouverts ;
- Limiter le mitage en maintenant des zones tampons avec les habitations et une constructibilité très encadrée

En matière de risques inondation les objectifs sont les suivants :

- Maintenir les espaces agricoles permettant de préserver les zones d'expansion des crues et adapter l'activité agricole aux contraintes de ces espaces (mobilité des cours d'eau, respect de leur espace de bon fonctionnement..)
- Mettre en œuvre des principes de constructibilité adaptés aux risques

● **Consolider un tissu agricole garant de la diversité écologique**

La fonction « biodiversité » des espaces agricoles est confortée à travers la mise en place de trames agricoles d'intérêt écologique qui reposent sur les principes suivants :

- Soutient aux activités agricoles compatibles avec la biodiversité (pastoralisme ; cultures extensives, agriculture respectueuse de l'environnement notamment agriculture biologique...),
- Entretien des canaux et des berges, agroforesterie, haies...
- Maintien des milieux ouverts,
- Limitation de la fragmentation et du mitage
- Limitation des accès et des nouvelles infrastructures »

5-8 Calendrier synthétique du projet (remplir le tableau ci-dessous) :

Dates	Etapes-clef
1er semestre 2020	<ul style="list-style-type: none">- Recrutement d'un-e chargé-e de mission- Edition des Actes des EGAAD- Création du PAEN- Etude sur l'identification et la reconquête des friches agricoles
2ème semestre 2020	<ul style="list-style-type: none">- Actualisation de la stratégie du PAT avec les nouveaux élus / en parallèle, poursuite des réflexions par le conseil de développement- Installation de la nouvelle gouvernance du PAT- Adoption de la stratégie et du programme d'action sur le PAT par les nouvelles instances du Pays- Dossier de demande de reconnaissance PAT au niveau national- Intégration des éléments dans le ScoT- Arrêt du ScoT- Lancement du MOOC "alimentation du jeune enfant" (CLS)- Edition du guide "Bati alimentaire"
1 ^{er} semestre 2021	<ul style="list-style-type: none">- Signature de la Charte alimentaire de territoire par tous les acteurs- Publication scientifique sur les EGAAD- Création d'une légumerie sociale- Préparation de la candidature LEADER 2021-2027 avec un axe consacré au PAT
2ème semestre 2021	<ul style="list-style-type: none">- Création d'une plate forme d'approvisionnement commune aux PAT "ruraux" de l'Hérault- réalisation de l'avaluation du projet en lien avec l'INRA

6 - Livrables = indiquer la forme, la cible, la couverture géographique (maximum 1/2 page)

Rapport intermédiaire et final / outils produits...

- Actes des EGAAD : Publication papier et numérique - 500 exemplaires – impact et diffusion local et régional
- Publication scientifique sur la méthode employée lors des EGAAD – impact et diffusion national et international
- Nouvelle stratégie du PAT / approbation du SCOT – impact et diffusion local
- Charte alimentaire de territoire - impact local
- Dossier de demande de reconnaissance nationale PAT
- Guide pratique pour le Bati alimentaire, INRA – impact national
- MOOC sur l'alimentation du jeune enfant

7 - Modalités de suivi et d'évaluation du projet (maximum 1/2 page)

Indicateurs de suivi et d'évaluation du projet. Des indicateurs quantitatifs et précis doivent être prévus.

Un partenariat en cours de d'élaboration avec l'INRA (UMR Innovation – Montpellier) sera mis en place pour une évaluation in itinere du PAT du Coeur d'Hérault (voir lettre d'engagement jointe). Néanmoins, plusieurs critères d'évaluation sont d'ores et déjà proposés :

Objectif 1:

1 cahier des actes des EGADD publié
Mise en place d'1 gouvernance spécifique au PAT
Organisation d'1 événement festif pour la sorit des actes des EGAAD
Rédaction d'u1 charte alimentaire
Au moins 1 Publication scientifique publié

Objectif 2 :

1 PAT approuvé et reconnu au niveau national
Approbation du SCoT et de son volet agricole (2021)
Approbation du PCAET (2020)
Validation du PAEN (2020)
Edition d'1 guide sur le bâti agricole (2020)
Nb Réunions du groupe EAU et de la commission "agriculture" - Nb de présents

Objectif 3

Création d'une groupe de travail collectif des PAT – Nb de réunions – Nb de présents
Création d'1 plate forme pour l'approvisionnement local

Critères d'impact retenus:

- Au moins 60000 ha agricole sanctuarisé dans le ScoT (zero artificialisation)
- Respect des attendus de la Loi EGALIM pour la restauration collective locale
- Maintien du nombre d'exploitations agricoles
- Diminution du taux de personnes en surcharge pondérale

8- Actions de valorisation du projet (maximum 1/2 page)

- Cf livrables (chapitre 6)
- Renforcement de la plate-forme numérique « manger local » sur le site moncoeurdherault.fr géré par le Pays propose (édition d'une lettre numérique, relance de la campagne d'affichettes déjà créées)
- Lien avec les organismes de recherche (IRSTEA, UMR Innovation de l'INRA...) pour des publications scientifiques liées aux actions du PAT
- Enrichissement d'un observatoire de territoire lié à l'alimentation (SIG du Pays) sur les thèmes du foncier, occupation du sol, ...

9- Rappel des critères d'éligibilité (maximum 1 page)

compléter les éléments du projet répondant à chaque critère dans le tableau ci-dessous :

critères	Requis	Éléments du projet
Légitimité du porteur de projet	Le porteur de projet doit avoir la capacité à fédérer les partenaires. Si le projet n'est pas porté par une collectivité locale, une collectivité locale doit a minima être partenaire du projet.	- Pays : structure politique de projet réunissant toutes les collectivités locales et acteurs locaux
Démarche collective et concertée	Le projet doit prévoir : - l'association et la consultation de l'ensemble des partenaires pertinents au regard des objectifs poursuivis ; - l'information de la démarche auprès des publics appropriés ; - la présence d'un animateur/coordonateur.	Projet fondé sur la concertation et l'association de l'ensemble des acteurs Création d'un poste dédié au sein du Pays
Objectifs du projet	Les projets soutenus devront comporter une dimension spécifique visant à répondre à plusieurs des objectifs fixés par la loi EGALim pour l'approvisionnement de la restauration collective, la réduction du gaspillage	Le projet contribue aux 3 objectifs de la Loi Egalim (payer le juste prix aux producteurs/renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des

alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire.

produits/favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous) : valorisation économique des productions locales (circuits courts), promouvoir un SATD, liens nombreux avec le CLS

Transversalité de la démarche	La démarche présentée doit prendre en compte plusieurs fonctions du système alimentaire (agricole et alimentaire, environnementale, sociale, éducative, culturelle et de santé) et favoriser leur synergie. Elle doit par ailleurs réunir différents acteurs du territoire de différentes natures (acteurs économiques, politiques, associatifs...).	Le projet s'appuie sur cette aspect transversal grâce aux différentes compétences (SCoT, PCAET) et missions inter-communautaires (CLS économie, numérique, aménagement, leader) confié par les intercommunalités au Pays .
Diagnostic	Le projet doit reposer sur un diagnostic partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur le territoire (données sociales, économiques, sur les ressources naturelles et le climat, etc.). Ce diagnostic doit être prévu ou en cours.	Le projet bénéficie de nombreux travaux déjà réalisés dans le cadre des actions du Pays (SCoT, CLS, aménagement) sur le territoire et d'une année de concertation et de partage avec l'ensemble des acteurs (EGAAD)
Plan d'actions opérationnelles	Un plan d'action doit être prévu ou en cours d'élaboration.	Le projet comportent déjà des actions engagées ou à développer ; l'actualisation du PAT en 2020 devra étoffer un programme d'actions précis.
Engagement des partenaires	Outre que les partenaires du projet doivent être clairement identifiés, l'engagement de ces partenaires doit être formalisé par un document signé (lettre d'engagement, charte...) ou en cours de signature.	Le projet affiche déjà des contrats ou conventions (délibération du Pays, CLS 2020-2025, ...); l'une des actions débouche sur une charte de l'alimentation en Coeur d'Hérault
Pérennité du projet	Le projet doit contenir des éléments de réflexion sur la pérennité du projet et un minimum d'engagements financiers.	L'alimentation est déjà inscrite dans la charte du Pays et fera l'objet d'une nouvelle validation après l'arrivée des nouvelles équipes municipales en 2020. Le Pays engage sa responsabilité politique et financière par la création d'un poste dédié. La Commission « agriculture » du Pays suit le Projet.
Évaluation de l'impact sur le territoire et démarche d'amélioration continue	Le projet doit a minima présenter la réflexion en cours sur des indicateurs de suivi ou d'évaluation du projet.	Le projet prévoit une évaluation à mi-parcours de la Charte de Pays (dont l'alimentation) en 2020 et une prospective sur le mandat politique qui s'ouvre en 2020.